

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

**PRESTATIONS** : Le bureau d'accueil est ouvert de 8h00 à 20h00. Les animations sur le camping, n'auront lieu que si la clientèle du camping est suffisante. Ceci à l'appréciation de la direction.

**RESERVATION** : La location ne devient effective qu'après réception de la fiche de réservation signée et accompagnée du versement correspondant à l'acompte sur le séjour, et après notre accord confirmé par courrier. Toute location est nominative et ne peut être sous louée ou cédée.

**ARRIVEE** : **Les locations seront disponibles à 16h00.** En l'absence de message du client précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, la location devient disponible 24h après la date d'arrivée mentionnée sur la fiche de réservation et le règlement intégral des prestations demeure exigé.

**DEPART** : Le jour du départ prévu, la location devra être libre le samedi à 10h00 au plus tard ; pour tout départ après 10h00, une nuit supplémentaire sera facturée. Aucune location ne sera livrée après 20h30.

**PAIEMENT** : Location : Le montant de l'acompte est fixé à 30% du montant du séjour + 9.50€ de frais de réservation pour le séjour, le solde du séjour est intégralement payable 1 mois avant l'arrivée, aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Emplacements : pour une réservation : 50€ d'acompte + 9.50€ de frais de réservation et le reste le jour de l'arrivée au camping LA VERTE RIVE.

## **DOMMAGES :**

Les équipements et installations du camping doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les hébergements ou les bâtiments d'accès communs engage de plein droit la responsabilité de son auteur. Le client locataire en titre d'un hébergement locatif ou d'un emplacement est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations, apportés tant à l'hébergement qu'à toutes les installations du camping, commis par les personnes qui séjournent avec lui ou qui lui rendent visite. Il doit être assuré en Responsabilité Civile.

## **CAUTION**

1/ Il sera demandé 2 cautions: Une caution de 200 € pour une location de mobil home devra être versée par le locataire à l'arrivée et avant la prise en possession de l'hébergement pour dégradations éventuelles et sera restituée après examen des lieux 5 jours au plus tard. La location doit être nettoyée par vos soins. Une caution de 50 € vous sera aussi demandée et sera retenue si la location n'est pas rendue dans le meilleur état de propreté possible ou si le locataire avait fumé à l'intérieur du mobil home. Le chèque de caution des locatifs vous sera systématiquement renvoyé par la Poste (le rendu des clefs se fait uniquement le samedi matin de 8h à 10h en moyenne et haute saison).

2/ Location de frigo : il vous sera demandé une caution de 50€ pour une location de frigo. Celle-ci vous sera rendu après restitution du frigo propre.

## **ANNULATION :**

1. Location d'emplacement :

- En cas d'annulation plus d'un mois avant votre arrivée, votre acompte vous sera restitué.
- En cas d'annulation moins d'un mois avant votre arrivée, votre acompte vous sera retenu.

2. Location de mobile-home :

- En cas d'annulation plus de deux mois avant votre arrivée, votre acompte vous sera restitué.
- En cas d'annulation entre deux mois et un mois avant votre arrivée, votre acompte vous sera retenu.
- En cas d'annulation moins d'un mois avant votre arrivée, le montant total de votre séjour sera retenu.

**ANIMAL** : Tenu en laisse "**obligatoire**" sur le camping, **avec interdiction de le laisser seul sur l'emplacement ou dans le locatif**. Il est interdit de laisser l'animal faire ses besoins dans le camping. Tatouage et vaccination contre la rage obligatoire et carnet de vaccination à présenter à l'arrivée. Une participation financière est demandée pour chaque animal dans les locations.

Les chiens de première catégorie sont interdits dans l'établissement.

## **REGLEMENT INTERIEUR TROUBLES ET NUISANCES**

Sur les emplacements, le nombre maximum de personnes est fixé à 6 par emplacement. Les personnes souhaitant un branchement électrique doivent se munir d'une rallonge électrique de 20 mètres et d'un branchement aux normes Européennes.

Les visiteurs doivent se présenter obligatoirement à la réception dès leur arrivée. Ils n'ont pas droit à l'accès de la piscine qui est strictement réservé aux résidents du camping.

**Calme nocturne** : Les résidents du camping sont tenus de se conformer au règlement intérieur disponible auprès de la réception, notamment en ce qui concerne le calme nocturne.

**Troubles et nuisances** : Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui.

Lorsqu'un résident trouble ou cause des nuisances aux autres résidents ou atteinte à l'intégrité des installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour, sans préjudice des demandes en réparation que le Camping et les tiers pourraient faire valoir à son encontre.

**Piscine** : La piscine est soumise à un règlement qui lui est propre. Pour des raisons de sécurité et d'hygiène il est obligatoire de le respecter. **Les shorts, caleçons, bermudas de bain sont strictement interdits. Seuls les slips de bain sont autorisés.**

**Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions de règlement intérieur du camping.  
En cas de litige, seul le texte français fera foi.**



Pinsac - 46200 SOUILLAC

☎ 05.65.37.85.96

Site : [www.camping-laverterive.com](http://www.camping-laverterive.com)

E Mail : [camping-laverterive@orange.fr](mailto:camping-laverterive@orange.fr)